



Avec Marie.
**PÈLERINS
D'ESPÉRANCE**
2025



LOURDES

**Pèlerinage diocésain présidé par
Mgr Christian Delarbre
du lundi 21 au samedi 26 juillet 2025**

Informations générales

Avec l'Hospitalité Ste Marthe, le Secours Catholique, les néophytes (nouveaux baptisés), les pèlerins diocésains vivent un temps de fraternité en diocèse, sous le regard de Marie.

La procession aux flambeaux, le signe de l'eau ainsi que la prière d'intercession constituent des temps forts spirituels et fraternels.

TRANSPORT EN CAR : À partir des lieux suivants

- Aix : parking piscine Plein ciel, av Marcel Pagnol
- autres selon les lieux de résidence des inscrits : les arrêts seront indiqués 15 jours avant.

HÉBERGEMENTS :

- En pension complète : du dîner du lundi 21/07/24 jusqu'au déjeuner du samedi 26/07/24
- Le groupe des pèlerins diocésains sera réparti dans des hôtels proches l'un de l'autre et à cinq minutes à pied du sanctuaire par exemple: Hôtel Ariane ou équivalent

INSCRIPTION

Merci de retourner au service des Pèlerinages à l'adresse dernière page ou par mail

- La fiche d'inscription individuelle remplie et signée + copie de la carte d'identité recto-verso.
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'avez pas d'email*
- Chèque d'acompte de 100 € (voir dernière page) à l'ordre de « ADA 532 Di- rection des Pèlerinages », échelonnement des règlements possible.
- Le CGP* et le RGPD sont disponibles sur le site Internet

* les CGP Conditions Générales de Participation, le RGPD Règlement Général sur la Protection des Données

DATE LIMITE D'INSCRIPTION-

31 MAI 2025

ASSURANCE : Mutuelle Saint Christophe, responsabilité civile professionnelle N° 0000011321761304. Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme à l'insu du directeur des Pèlerinages ne sera pas couverte par notre assurance.

Attention : Le pèlerinage peut être annulé, si le nombre de participants est insuffisant, **30 Jours avant le départ**, sans recours ni pénalité à l'encontre de l'organisateur. Le solde du pèlerinage devra être réglé impérativement 30 jours (20 juin) avant le départ. Faute de quoi, nous ne pourrions garantir votre réservation. Toute annulation doit être notifiée par écrit. Si l'annulation intervient dans les 4 semaines précédant le pèlerinage, nous retenons **50€** de frais de dossier.

Le présent bulletin dûment complété avec un chèque **d'acompte de 100€** à l'ordre de « ADA 532 - Direction des pèlerinages » devra parvenir au service des pèlerinages, **avant le 31 Mai 2025** (Cachet de la poste faisant foi).

Je soussigné(e) :

Date et signature :

Direction des Pèlerinages du diocèse d'Aix et Arles

7 cours de la Trinité-CS70782-13625 Aix en Provence Cedex 1

Tél : 04 42 17 59 14 - Email : pelerinages@catho-aixarles.fr

ATOOUT France : 01 77 71 08 14 N°SIRET/ 782 687 586 00027